

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 JUILLET

LETTRE DU PAPE  
A L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE

A l'occasion du Congrès de l'Association catholique de la jeunesse française récemment tenu à Grenoble, congrès dans lequel d'éminents orateurs, comme M. de Mun, ont affirmé la nécessité de se rallier à la République. S. S. Léon XIII a adressé à M<sup>r</sup> Fava, évêque de cette ville, l'importante lettre suivante :

Léon PP. XIII au vénérable frère Amédée,  
évêque de Grenoble.

Nous ne voulons pas tarder à vous exprimer, vénérable frère, combien nous a été agréable la lettre par laquelle vous nous rendez compte du Congrès catholique de la jeunesse française, tenu à Grenoble, sous votre présidence, avec le concours d'hommes recommandables par leur piété, leur science et leur parfaite soumission aux actes du Saint-Siège dans lesquels nous avons tout récemment tracé aux catholiques la ligne de conduite à suivre pour la défense efficace des droits suprêmes de l'Église.

Ces nouvelles ont tempéré les graves « amertumes » que nous ressentons en voyant combattu de tant de manières cette religion chrétienne de laquelle dépend le salut des âmes, et par conséquent le bien-être de l'humanité, le progrès réel de la civilisation.

Elles nous sont une preuve que notre parole trouve aujourd'hui même, comme elle trouvera toujours, des esprits empressés à l'écouter docilement et à la prendre pour règle de leur vie. Ces hommes ont donné en même temps par là un public et salutaire exemple qui venait à son heure.

Il en est d'autres, en effet, nous regrettons de le contester, qui, tout en protestant de leur catholicisme, se croient en droit de se montrer réfractaires à la direction imprimée par le chef de l'Église, sous prétexte qu'il s'agit d'une direction politique ; eh ! bien, devant ces prétentions erronées, nous maintenons dans toute leur intégrité chacun des actes précédemment émanés de nous, et nous disons encore : « Non, sans doute, nous ne cherchons pas à faire de la politique, mais quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux comme il arrive actuellement en France, si quelqu'un a mission, pour déterminer la conduite qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux dans lesquels consiste la fin suprême des choses, c'est le Pontife romain. »

A ce principe tutélaire du bien des âmes se rattachent tous les enseignements que nous avons cru devoir donner récemment, à plusieurs reprises, en vertu de notre ministère apostolique ; et, loin d'introduire un principe nouveau, ils n'ont fait que continuer, en les appliquant aux conjonctures présentes, les enseignements traditionnels de tous nos prédécesseurs qui, à diverses époques critiques, ont tout fait dans leur dévouement aux âmes pour éclairer les esprits perplexes ou préserver d'une déviation funeste ceux que leur zèle même exposait à faire fausse route, à se consumer en vains efforts, et à devenir une entrave au bien.

Mais pour en revenir aux bons et courageux exemples donnés par le Congrès de Grenoble, nous constatons avec la satisfaction la plus vive quelle part importante y a pris la jeunesse catholique, avec l'appui d'hommes remarquables par leur expérience.

Dieu bénira certainement les efforts de ces jeunes gens, non moins intelligents que dévoués, qui ont pris pour unique mot d'ordre la conservation de la foi chrétienne.

Il fut un temps où l'Orient chrétien demandait à l'Occident le renfort de ses armes pour mettre une digue aux invasions dévastatrices des infidèles, et personne n'ignore avec quel héroïsme la France prit part à ce mouvement. Autres sont les temps, autres les maux à conjurer. Il n'est plus question pour les catholiques français de renouer au loin le torrent des infidèles. Il s'agit de sauvegarder et de développer la foi dans leur propre patrie menacée de se voir totalement déchristianisée, s'ils ne peuvent lutter avec des armes matérielles semblables à celles des croisés ; mais ils ont la liberté et ils ont le devoir de recourir aux armes spirituelles. Telles furent les armes maniées avec tant de vigueur dans la vérité, avec tant d'éclat dans l'éloquence, par les apologistes, contre les erreurs et les calomnies des païens d'abord, contre le rationalisme des sophistes ensuite ; telles furent encore les armes employées par les martyrs, alors que, dans leur courage héroïque, ils alliaient si étroitement l'amour de Dieu avec l'amour véritable de la patrie, où ils se laissaient tuer plutôt que de trahir l'un ou l'autre de ces deux amours ; telles furent à tout âge les armes des vrais fidèles résolus à tirer les conclusions des principes de leur foi par la pratique sincère et complète des devoirs du chrétien.

Evidemment, le génie des apologistes ne peut être la part de tous.

Tous ne sont pas appelés de Dieu à pousser la vertu jusqu'à l'héroïsme ; mais il n'est pas un seul chrétien qui puisse méconnaître que c'est pour lui un devoir proportionné aux forces communes de conformer ses actes à sa foi, et de se rendre par là un digne instrument de la miséricorde divine dans la guérison des esprits aveuglés par l'ignorance ou les passions.

Ces dispositions ont été précisément celles du Congrès catholique de Grenoble, ainsi que des Congrès analogues qui l'ont précédé ou suivi ; aussi se sont-ils tous trouvés d'accord pour aboutir aux mêmes saintes résolutions.

Puisse ces assemblées se multiplier ; puisse la France voir germer partout sur son sol des associations chrétiennes animées de sentiments identiques. A ce prix, on peut espérer que l'esprit chrétien se maintiendra vivant, laborieux, communicatif ; et il portera la lumière de la foi au fond de toutes les âmes qui l'ont perdue ou qui ne l'ont plus que vacillante et inerte.

Partout et toujours l'ignorance fut la grande ennemie de l'Église de Jésus-Christ ; elle l'est encore aujourd'hui, en France, où l'on ignore totalement, où l'on ne connaît pas sous leur vrai jour, les sublimes mystères de la religion chrétienne ni les bienfaits incomparables prodigués à l'humanité par le Rédempteur du

monde, ni le rôle salutaire de cette société divine qui s'appelle l'Église, maîtresse infaillible de vérité, sanctificatrice des âmes, et par conséquent source première de perfection pour les individus comme pour les peuples. Cette ignorance exploitée par la calomnie envahit les masses populaires qui tombent dans le sommeil de l'indifférence et laissent le champ libre à tous ces ennemis de l'Église acharnés pour la banne de la moindre participation à la vie sociale de l'humanité. Le paganisme n'avait pas d'autres procédés envers les premiers chrétiens ; heureusement que ceux-ci, loin de se démoraliser, n'en travaillèrent que plus énergiquement à répandre autour d'eux les bienfaits de la vérité chrétienne. On sait quels furent les fruits de leur confiance.

Une importante observation terminera ce que nous voulions dire : il est vrai que le progrès de la vie religieuse dans les peuples est une œuvre éminemment sociale, vu l'étroite connexion entre les vérités qui sont l'âme de la vie religieuse et celles qui régissent la vie civile, il résulte de là une règle pratique qu'il ne faut pas perdre de vue et qui donne aux catholiques une largeur d'esprit toute caractéristique. Nous voulons dire que tout en se tenant ferme dans l'affirmation des dogmes, et pur de tout compromis avec l'erreur, il est de la prudence chrétienne de ne pas repousser, disons mieux, de savoir se concilier dans la poursuite du bien, soit individuel, soit surtout social, le concours de tous les hommes honnêtes.

La grande majorité des Français est catholique. Mais parmi ceux-là mêmes qui n'ont pas ce bonheur, beaucoup conservent malgré tout un fonds de bons sens, une certaine rectitude que l'on peut appeler le sentiment d'une âme naturellement chrétienne ; or, ce sentiment élevé leur donne, avec l'attrait du bien, l'aptitude à le réaliser, et, plus d'une fois, ces dispositions intimes, ce concours généreux, leur sert de préparation pour apprécier et professer la vérité chrétienne. Aussi n'avons-nous pas négligé dans nos derniers actes de demander à ces hommes leur coopération pour triompher de la persécution sectaire, désormais démasquée et sans frein, qui a conjuré la ruine religieuse et morale de la France.

Quand tous, s'élevant au-dessus des partis, concerteront dans ce but leurs efforts, les honnêtes gens avec leur sens juste et leur cœur droit, les croyants avec les ressources de leur foi, les hommes d'expérience avec leur sagesse, les jeunes gens avec leur esprit d'initiative, les familles de haute condition avec leurs générosités et leurs saints exemples ; alors le peuple finira par comprendre de quel côté sont ses vrais amis et sur quelles bases durables doit reposer le bonheur dont il a soif ; alors il s'ébranlera vers le bien, et dès qu'il mettra dans la balance des choses sa volonté puissante, on verra la société transformée tenir à honneur de s'incliner d'elle-même devant Dieu pour contribuer à un si beau et si patriotique résultat.

Vous venez de nous donner une nouvelle preuve de ce zèle dans le Congrès que vous avez présidé à Grenoble. Aussi espérons-nous que les résolutions qui ont été prises seront

mises en pratique avec discernement et persévérance et qu'elles se perfectionneront par leur application même.

C'est dans cette confiance que nous vous donnons, de grand cœur, ainsi qu'à tous les membres du Congrès, et tout spécialement à l'élite de la jeunesse française qui s'y est rendue, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 22 juin de l'année 1892, de Notre pontificat la quinzième.

LEO PP. XIII.

## LES LYCÉES DE L'ÉTAT

Des constatations fort intéressantes ont été faites à la dernière séance du Conseil académique de Paris au sujet de la situation des lycées du département de la Seine.

On a appris, par le rapport de M. l'inspecteur Dupré, que le lycée Janson de Sailly est le seul dont les recettes dépassent les dépenses. Michelet balance ses comptes. Tous les autres ont besoin des subventions de l'État, lesquelles, sur une dépense totale de 8 millions et demi environ, s'élèvent, dans leur ensemble, à plus de deux millions. Le lycée le moins favorisé au point de vue des recettes est le lycée Lakanal. On ne voit pas dans ces faits une preuve de la nécessité qui s'imposait, disait-on naguère, de multiplier les lycées.

Une autre observation a été faite au cours du débat. Un des membres du Conseil académique a exprimé la crainte que, dans les lycées, il ne se fasse une répartition des élèves en deux classes : ceux qui se livrent aux exercices physiques et ceux qui se livrent aux exercices intellectuels, ce qui ne répond pas absolument au but de l'institution. Enfin il ne paraît pas que les premiers pas de « l'enseignement moderne » dans les lycées soient bien satisfaisants. De l'aveu même des partisans de cet enseignement, l'étude des langues vivantes semble déconcerter autant les élèves de cet enseignement que celle du grec et du latin. Ces constatations ne sont pas, comme on voit, pour inspirer un grand enthousiasme au sujet des « réformes » tant prônées.

## ÉTRANGER

## TROUBLES A MADRID

Madrid a eu samedi sa petite émeute. L'*ayuntamiento* avait jugé à propos de surélever les droits de stationnement et de débit des marchandes des Halles.

Pas plus à Madrid qu'à Paris, ces dames n'ont la patience longue et la riposte tardive. Elles se sont mises immédiatement en grève, soutenues par cette populace de fainéants et d'amateurs-émeutiers plus nombreux dans les pays méridionaux que nulle part ailleurs.

L'émeute a pris immédiatement un caractère politique. Les manifestants portaient des drapeaux et l'on criait : « Vive le peuple ! A bas les impôts ! »

Le gouverneur de Madrid a essayé, mais sans succès, d'intervenir. Il a donné de bonnes paroles aux marchandes qui l'ont envoyé promener dans la langue imagée dont dispose la volubilité castillane.

La garde civile, autrement dit, la gendarmerie

rie, est alors intervenue, avec plus d'énergie, mais avec plus de résistance aussi.

Elle a été accueillie à coups de pierres. Le ministre de l'intérieur, M. Villaverde, qui passait par là, en a eu sa voiture criblée, et le gouverneur de Madrid, après son piteux échec de parlementaire, a été blessé.

Toute la journée de samedi s'est ainsi passée en charges de cavalerie et en lapidations. Il y a eu pas mal de blessés et même des morts, dit-on. Enfin, vers le soir, comme on savait que la régente allait arriver avec le petit roi et qu'il fallait à tout prix lui présenter une capitale calme, la municipalité a cédé. Les nouvelles taxes, prétexte du tumulte, ont été retirées, et la reine a trouvé Madrid dans son état normal.

De nouveaux troubles ont éclaté hier.

Les émeutiers ont brisé à coup de hache des voitures transportant dans les boucheries les viandes de l'abattoir et se sont emparés des viandes.

Un conseil des ministres a été tenu sous la présidence de la reine. Il a été décidé de réprimer vigoureusement l'émeute qui vient d'éclater.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

### Courses de Verrie

Les courses de Verrie-Saumur ont eu lieu hier par une chaleur torride qui n'a point effrayé les dames et les sportsmen. La pelouse était fort bien composée. On remarquait : le général et M<sup>me</sup> Massiel, le général et M<sup>me</sup> Michel, le colonel Trémeau, le colonel et M<sup>me</sup> Piélu, le colonel et M<sup>me</sup> Archambault, baron de Grandmaison, baron et baronne de Franck, comte et comtesse Urbain de Maillé, marquis et marquise de Castellane, baron et baronne Le Pelletier de Glatigny, comte et comtesse de Dreux-Brézé, la vicomtesse de la Frégeolière, et M. et M<sup>me</sup> de Bodmann, M. du Puy, M. Bouvet, M. et M<sup>me</sup> Girard-Bouvet, M. et M<sup>me</sup> Louis Mayaud, M. Bougère, conseiller d'arrondissement, M. Frémy, conseiller général de Chalonnes, M. de Lavalette, M. et M<sup>me</sup> Lempereur de Saint-Pierre, M. et M<sup>me</sup> Tournouër, M. de Grailly et tant d'autres personnalités qui s'y étaient donné rendez-vous. Sous la tribune, les plus belles toilettes de toutes nuances resplendissaient sous les chauds rayons du soleil ; les couleurs dominantes, celles le plus à la mode étaient bleu, pâle, vieil or, canari, rose aurore, crème, mauve surtout, et vert clair.

Le premier boute-selle sonne à deux heures pour le prix du Château de Marson, 300 francs offerts par M<sup>me</sup> Baillou de la Brosse et un panier de champagne offert par MM. Girard et Bouvet.

*Autocrate*, à M. de la Panouse, monté par M. de Vaugiraud, arrive premier d'une longueur, et *Monsieur*, monté par le comte de Gontaut-Biron, est classé second.

Le *Prix de Mortemer* (steeple-chase militaire) a réuni cinq partants sur sept inscrits. *Persée* montée par M. de Cugnac, est arrivée première, suivi de près par *Grimacière*, montée par M. André. Le troisième objet d'art a été pour *Sir Bertie*, monté par M. Perceval.

Dans le parcours, *Alésia* a fait une chute : M. de Novion, qui la montait, s'est relevé quelques minutes après, très contusionné. Il a été examiné immédiatement ; son état n'inspire aucune inquiétude.

Autre steeple-chase militaire à 3 heures. Vingt inscrits, mais seulement huit partants, dont voici les noms par ordre d'arrivée.

1<sup>er</sup> *Orpha*, montée par M. de Barreau de Muratel, gagnant de trois longueurs.

2<sup>e</sup> *Pomme d'Api*, montée par M. Bezar, en avance de dix longueurs sur

3<sup>e</sup> *Roncevaux*, montée par M. Bonneterre.

4<sup>e</sup> *Paladine*, montée par M. Devouges.

Viennent ensuite *Lurette*, *Fragilité*, *La Boulangère* et *Kate*, qui est tombée—comme

l'année dernière. — M. Giraud, qui la montait, a été quelques instants étourdi, et n'a pu remonter pour finir le parcours.

On aurait pu croire que le prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de 2.500 francs, pour lequel vingt chevaux étaient inscrits au programme, aurait été disputé par dix coureurs au moins. Pas du tout : deux concurrents se sont présentés au pesage. La course, très habilement menée, a été chaude dans la dernière partie. *Libéré*, à M. de Pourtalès, monté par M. Féline, lieutenant au 2<sup>e</sup> chasseurs, a gagné d'une tête pour ne pas dire d'un nez, sur *Ossum*, à M. Cavally, monté par M. Devouges, lieutenant au 3<sup>e</sup> chasseurs.

Le prix de Saint-Georges est resté à *Maquette*, montée par M. Morgon, qui a gagné facilement sur *Diona*, que montait M. de Vaugiraud. *Bed Time* est arrivée troisième, suivie de près par *La Galgada*, quatrième.

Avant le départ, *Muquette* a donné de vives émotions à ses preneurs : très nerveuse elle ne voulait pas sortir du pesage avec son cavalier qui a dû ne se mettre en selle que sur la ligne de départ.

Encore deux chevaux pour courir le steeple de 3<sup>e</sup> série (2.600 fr.) offerts par la Société des Steeple-Chases de France.

Ce sont *Stentor*, à M. de Pourtalès, monté par M. Féline, lieutenant, et *Wanix*, à M. Ledat, monté par Doggett.

*Wanix*, dès le premier obstacle a refusé puis s'est décidé à franchir assez mal deux ou trois obstacles. Au talu breton, il a fait une chute, frappant à la tête son jockey ; le bruit a couru un instant que ce dernier était blessé mortellement. On lui a appliqué sur la tête des compresses de glaces et d'eau fraîche et au bout d'un quart d'heure Doggett a pu rentrer au pesage. Il n'avait rien de cassé, mais se plaignait fort de la tête et de l'épaule.

Pour le Prix de Consolation, trois chevaux se sont fait inscrire :

*Marley*, à M. Durand, monté par M. Devouges, est arrivé premier, gagnant de trois longueurs.

Deuxième, *Autocrate*, à M. de la Panouse, monté par M. Féline, en avance de deux longueurs sur le

Troisième, *Nadia*, à M. de la Mothe, montée par son propriétaire.

Cette course a été très intéressante comme train et surtout pour la façon vraiment remarquable avec laquelle les obstacles ont été franchis ; le talu breton, les doubles haies, les banquettes ont fait l'admiration des connaisseurs.

Avant que la course ne soit terminée, les équipages s'ébranlent et prennent la file. Les abords ensablés de l'hippodrome rendent difficile la sortie des voitures ; enfin chacun a bientôt trouvé la sienne, et, fouette cocher, en route pour Saumur.

La rentrée s'est faite en bon ordre, sans accident. Le défilé, toujours suivi d'une foule de curieux sur le parcours de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été, cette année, particulièrement intéressant. Plusieurs équipages à deux, à quatre et même à six chevaux ont luté d'élégance et de bon goût. Les mails de M. Leroux et de M. Touret étaient fort bien conduits. Un nombre considérable de véhicules de toutes sortes se suivaient rondement sur la route étroite, prenant avec correction tournants et courbes. En général, tout le monde ici sait conduire, et bien des gens ont le goût inné du cheval. Influence du milieu, bien entendu.

La poussière a privé les curieux de l'exhibition sur la route des charmantes toilettes que nous avons remarquées sur l'hippodrome. Les dames, en effet, s'étaient drapées hermétiquement dans leur cache-poussière ; mais parfois un coup de vent indiscret laissait apercevoir les fraîches couleurs d'un costume charmant.

Enfin, à sept heures, tout le monde était rentré, et, comme nous l'avions fait prévoir dans un de nos précédents numéros, les personnes qui ont assisté aux courses d'hier n'ont pas regretté leur journée et se promettent bien d'y revenir chaque année.

### PARI MUTUEL

1 <sup>re</sup> Course.	unité à 5 fr.	6 fr.
2 <sup>e</sup> »	»	15.50
3 <sup>e</sup> »	»	24.50
4 <sup>e</sup> »	»	7 »
5 <sup>e</sup> »	»	9.50
6 <sup>e</sup> »	»	12 »
7 <sup>e</sup> »	»	13.50

Les objets d'art qui, d'après le nouveau règlement, doivent être offerts aux gagnants sur le champ de course étaient exposés dans la tribune sur une élégante crédence garnie de draperies en velours rouge.

Ils se composaient de : un fusil calibre 12 triple verrous Greener, système Andson et Dellay, valeur 800 fr., renfermé dans une confortable boîte contenant également tous les accessoires, fourni par M. Bouchereau, armurier du tir ; une magnifique pendule de voyage et d'une paire de jumelles venant de la maison Guellier, l'artiste bijoutier de la rue d'Orléans, et une jolie selle de la maison Florisson, carrossier, rue d'Orléans ; d'autres objets d'art venaient de Paris.

Aujourd'hui a lieu le tir au pigeons dans le stand des Huraudières. La plupart des sportsmen sont restés à Saumur pour assister au tir et se disputer l'objet d'art que nous avons vu exposé chez M. Bouchereau.

Cette journée promet d'être encore très brillante, non seulement par le nombre et la qualité des tireurs, mais encore par l'attrait du stand situé près de la Loire. D'innombrables parties de lawn-tennis sont engagées et les dames ne céderont pas leur place.

La journée d'hier n'a pas été bonne que pour les sportsmen : les amateurs du grand air s'en sont donnés à pleins poumons. Naturellement, pour la plupart, la pêche à la ligne était le prétexte d'une sortie. Aussi voyait-on les bords de la Loire et du Thouet garnis de pêcheurs de tous sexes et de tous âges. S'est-il pris du poisson ? Nous en doutons un peu ; mais ce qu'on a bien collationné sur l'herbe !...

### L'HARMONIE SAUMUROISE Au Concours Musical de Tours

C'était hier le grand concours musical de Tours.

*L'Harmonie* y a tenu haut le nom de Saumur.

Voici les prix que cette Société musicale a remporté dans sa section :

Concours de soli : 1<sup>er</sup> prix.

Lecture à vue : 2<sup>e</sup> prix.

Concours d'exécution : 2<sup>e</sup> prix.

Félicitations du jury.

Hier, la fête de saint Pierre et de saint Paul a été célébrée avec grande pompe à l'église Saint-Pierre de Saumur.

L'Institution Saint-Louis est venue apporter son concours à cette solennité et la musique s'est fait entendre à plusieurs reprises et a joué avec un goût parfait et un sentiment musical complet. Les arts d'agrément ne sont donc pas moins bien cultivés dans cet établissement que les études classiques n'y sont poussées avec un soin et une intelligence qui font honneur aux habiles et dévoués professeurs.

### COURSE VÉLOCIPÉDIQUE

C'est hier, à 10 heures du matin, que les coureurs sont partis de Paris (Porte-Maillot) pour la grande course vélocipédique de 1.000 kil. organisée par la *Revue des Sport*, sur le parcours de Paris-Melun-Orléans-Blais-Tours-Saumur-Angers-Nantes-Laval-Caen-Trouville-Rouen et Paris.

Les prix se montent à 4.000 francs. plus de nombreux objets d'art.

Les favoris étaient Dubois, Stéphane, Corre, Vignaux, Allard, Lavoncourt, etc.

Voici les heures de passage à Saumur ce matin :

1<sup>er</sup>, Dubois, 2 h. 20, parti à 2 h. 27, mon-

tant une machine de sa marque. Il se plaint de maux de cœur.

2<sup>e</sup>, Stéphane, 3 h. 27, reparti de suite. Se porte très bien. Montant une machine Clement.

3<sup>e</sup>, Allard, 5 h., parti à 5 h. 05.  
4<sup>e</sup>, Robin, 5 h., parti à 5 h. 06.  
5<sup>e</sup>, Carré, 6 h. 48, parti à 9 h. 33.  
6<sup>e</sup>, Picot, 6 h. 58, parti à 7 h. 23.  
7<sup>e</sup>, Meyer, 7 h. 04, parti à 7 h. 10.  
8<sup>e</sup>, Leralu, 8 h. 40, parti à 8 h. 42.  
9<sup>e</sup>, Lavoncourt, 8 h. 50. — Abandonne la course par suite d'un nerf déplacé dans une jambe.  
10<sup>e</sup>, Rivière, 10 h. 28, parti à 10 h. 40.  
11<sup>e</sup>, Dupuis, 2 h. 8, parti à 2 h. 20.  
12<sup>e</sup>, Jiésel, 2 h. 8, parti à 2 h. 20.  
13<sup>e</sup>, Pachot, 2 h. 9, parti à 2 h. 20.  
14<sup>e</sup>, Davy, 2 h. 11.  
15<sup>e</sup>, Gallé, 2 h. 11.

UN MATCH — Un match en bicyclettes a eu lieu jeudi dans l'après-midi, entre plusieurs étudiants en médecine et en pharmacie. Le parcours était d'Angers à Saumur et retour, soit 96 kilomètres.

Le départ a eu lieu à 3 heures au Road-Point des Magnolias. Les partants étaient au nombre de sept. Les deux premiers sont :

1<sup>er</sup>, M. Dezanneau, étudiant en médecine, en 3 heures 50.

2<sup>e</sup>, M. Lancelin, étudiant en médecine, en 3 heures 53.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 2 juillet. — Victor Cartier, à l'Hospice.  
Le 3. — Jules Clément, rue de l'Ancienne-Gare.

Le 4. — Gaston-Victor Moreau, rue de Fernet.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Léon-Jean-Marie Desnove, serrurier, et Aimée-Louise Château, chapelière, tous deux à Saumur.

Ernest-Frédéric Ruèche, sculpteur, à Saumur, et Marie Gondoin, sans profession, à Montsoreau.

François-Louis Hay (veuf), scieur de long, à Saumur, et Aimée Pelé, couturière, à Montsoreau.

Jean-Auguste Lemert (veuf), journalier, et Rose Ossand (veuve), journalière, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup> juillet. — Gustave Clairet, 48 ans, au Clos-Bonnet.

Le 2. — Madeleine-Marie Albert, 10 ans, rue de la Petite-Douve.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Quatre jours à Paris

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, des trains de plaisir permettant d'aller passer quatre jours à Paris.

Des billets à prix exceptionnellement réduits seront délivrés pour ces trains pour toutes les gares du réseau de l'Etat.

Le public trouvera dans les bureaux de ville ainsi que dans les gares et stations des Chemins de fer de l'Etat des affiches indiquant l'itinéraire de ces trains et le prix des billets aller et retour.

### THEATRE DE SAUMUR

*La Mégère apprivoisée*. — J. COQUELIS ET M<sup>me</sup> FAYAT

C'est mercredi prochain 6 juillet qu'aura lieu à notre théâtre la représentation extraordinaire donnée avec le concours de J. COQUELIS et de M<sup>me</sup> FAYAT.

*La Mégère apprivoisée*, qui sera représentée dans cette soirée, est une pièce nouvelle en quatre actes qui a obtenu cette année un succès considérable à la Comédie-Française.

Cette œuvre si originale offre des situations du plus haut comique, elle est ingénieusement faite, supérieurement écrite et toute pleine de plus joyeux entrain. C'est une comédie de

maître, une œuvre de jeunesse des plus pittoresques, remplie de gaieté, qui fait rire de ce rire facile et heureux qui ne salit pas l'esprit.

C'est J. COQUELIN, qui jouera le rôle de Parrucio, et Mlle DEPOIX, la si jolie artiste du Gymnase, celui de Catarina.

Les costumes fastueusement brillants sont d'un goût parfait, c'est une des plus jolies choses qui se puisse voir, écrit un de nos confrères.

On jouera le même soir *La joie fait peur*, la si intéressante et si charmante comédie de Mme Emile de GIRARDIN. C'est Mme FAVART, la grande artiste, si merveilleuse dans cette pièce, qui interprétera le principal rôle.

#### CONSEIL DE PREFECTURE

Audience du 1<sup>er</sup> juillet

COMMUNE DE CHACÉ. — M. Aubré-Charles demandait la validation de son élection comme conseiller municipal de la commune de Chacé, au scrutin du 8 mai, le bureau ayant à tort, selon lui, attribué sept voix à son père, qui n'était pas candidat.

M. Fouet protestait contre l'élection de M. Saulais, aucun électeur de la commune ne portant ce nom.

Le Conseil a rectifié ainsi le procès-verbal de l'élection :

M. Saulais Gêléstin, 104 voix, élu ; M. Fournault Jean, 77 voix, élu ; M. Aubré-Charles, 65 voix, élu.

L'élection de M. Eugène Chasle a été annulée.

La protestation de M. Fouet a été rejetée.

#### L'ORAGE DU 28 JUIN

Voici encore des accidents causés par les orages épouvantables qui se sont déchaînés mardi soir sur nos contrées :

A Jumelles, des bâtiments faisant partie de la ferme de Tertreux ou Fertreux, appartenant à M. de Russon et exploitée par le fermier Desvaux, ont été incendiés par la foudre.

Les pompiers de Brion, immédiatement prévenus, n'ont pas hésité à porter secours à une commune voisine et sont partis au pas gymnastique. En route, une décharge électrique a lancé le caporal Hylord dans un champ où il est resté évanoui, et le même coup a fait faire au pompier Duval plusieurs tours sur lui-même.

Rien n'a arrêté l'élan de la compagnie qui a combattu l'incendie jusqu'à 3 heures du matin et protégé les bâtiments d'habitation.

A Beaufort, sans respect des gendarmes, le tonnerre est tombé sur leur caserne et y a occasionné des dégâts importants.

A Bocé, chute de la foudre chez M. Freslon, à la Loudrière.

A Cernusson, canton de Vihiers, l'église a été foudroyée, le tabernacle brisé, une statue endommagée.

Le clocher d'Aubigné a été frappé.

Une maison de Martigné-Briaud l'a été également.

Les cinq cultivateurs de la commune de Bonchemaine, prévenus de brutalité envers le tambour-major du 135<sup>e</sup> de ligne, ont été condamnés à 150 fr. d'amende chacun.

#### Un mystère

Sous ce titre, on lit dans le *Petit Courrier* :

« Nos confrères d'Angers racontent une histoire mystérieuse qui se serait produite dans une voiture de saltimbanques sur la commune de Rochefort-sur-Loire. Nous allons résumer d'après leurs récits mystérieux ce dont il retourne.

« Mardi dernier, vers sept heures du soir, une misérable voiture de saltimbanques traversait le bourg de Rochefort-sur-Loire. Cette voiture était attelée d'une haridelle, à la tête duquel était un conducteur.

« Tout à coup des cris terribles sortirent de la voiture. Une femme, les cheveux en désordre, se penchait par une fenêtre en criant :

« Arrêtez-le ! allez chercher les gendarmes ! Arrêtez ce misérable, cet assassin, ce voleur ! »

En même temps une petite fille se précipi-

taît vers le conducteur en criant : « Père, il l'a tué. »

« Le conducteur fit alors des signes de désespoir.

« Cette scène attira l'attention d'un grand nombre de personnes. Mais le conducteur de la mystérieuse voiture Louetta Bichette et les saltimbanques disparurent sur la route.

« Les habitants de Rochefort-sur-Loire furent vivement émus de ce qu'ils avaient vu et entendu. Ils avertirent M. le maire, qui avertit le garde-champêtre, lequel, après avoir couru à la recherche des fuyards et avoir perdu leur trace, avertit la gendarmerie des Ponts-de-Cé.

« Mercredi, la gendarmerie se mit à la recherche des coupables. Ils ont arrêté, dans Saint-Maurille, une voiture de saltimbanques répondant au signalement donné.

« On supposait que les fuyards avaient tué un enfant. La voiture fut fouillée, mais on ne découvrit pas d'enfant. On a trouvé seulement un tablier teint de sang, et sur la route une botte de foin également rougie par le sang.

« Voici ce qui donne à cette affaire une gravité exceptionnelle. Dans la soirée de mardi, quelques instants avant que la voiture ne traversât Rochefort, un enfant de cinq à six ans, misérablement vêtu, s'était présenté à une ferme voisine, demander l'aumône. La fermière lui ayant offert du pain et du lait, l'enfant répondit préférer qu'elle lui donnât un peu plus de pain. Il ajouta : « C'est que je suis avec des gens, trois hommes et trois femmes, qui me battent quand je ne rapporte pas assez de pain. Ils me tuent bien sûr quelque jour. » Ces propos, rapprochés des paroles entendues par quelques personnes au moment de la scène, la certitude qu'on l'on a que cet enfant parlait bien de la voiture en question et des six personnes qu'on y a trouvées, sont, on l'avouera, une singulière coïncidence.

« Les voyageurs de la voiture sont au nombre de six, trois hommes, deux femmes et une fillette ; les époux Monicot, leurs filles, leur gendre, et un individu, âgé de 18 ans, qui serait l'amant de la fille aînée. Les saltimbanques ont été arrêtés et conduits à la maison d'arrêt.

« M. le juge d'instruction a interrogé les détenus.

« La femme Monicot raconte, pour expliquer la présence des taches de sang, qu'elle a saigné du nez ; puis, se contre-disant, dit qu'elle a tué un canard.

« Il y a du canard dans cette histoire. »

Le *Patriote*, qui a publié samedi un très long récit de cette mystérieuse affaire, a donné hier ces nouveaux renseignements :

« Tout est bien qui finit bien. D'ici deux ou trois jours, probablement, la famille Monicot sera remise en liberté, après qu'on aura, toutefois, pris certains renseignements sur elle. M. le juge d'instruction Bernardin s'est, en effet, convaincu, samedi, qu'il n'y avait pas eu de crime commis.

« Ceux de nos lecteurs, qui ont lu notre premier article, reconnaîtront facilement, cependant, qu'il y avait, dans cette affaire, un ensemble de faits qui devait paraître suspects. Jusqu'au dernier moment, en présence des déclarations de M. le maire de Rochefort, de la disparition de l'enfant qui avait mendié à la ferme, des traces de sang trouvées dans la voiture, et des contradictions qu'on avait relevées dans les dires des prévenus, M. le juge d'instruction, lui-même, a cru à leur culpabilité. Mais on a appris, samedi, que le petit mendiant avait été retrouvé. On a su, d'autre part, qu'on avait rapporté inexactement les paroles qu'il avait répondues à la fermière, et tout naturellement la présomption de crime a été écartée.

« En réalité, et les époux Monicot ont l'un par le dire, il y eut, dans la voiture, pendant la traversée de Rochefort, une énergique frotée entre la femme Monicot et sa fille aînée : une frotée si énergique, que le sang coula. La plus jeune fille, effrayée, poussait des cris atroces et comme l'amant avait pris parti pour sa maîtresse, elle crut qu'il y avait eu un coup mortel de porté.

« Les époux Monicot et leur famille, dont deux ou trois membres ont déjà subi des condamnations, ont une légitime méfiance de la justice, et, instinctivement, quand ils se sont vus à l'instruction, ils ont menti, chacun de leur côté, tant qu'ils ont pu. Si, pendant la dispute à Rochefort, un des assistants avait résolument arrêté le cheval, l'affaire aurait été immédiatement éclaircie.

« En résumé, comme nous le disions en commençant, tout est bien qui finit bien. Mais l'affaire avait, évidemment, mal commencé pour les Monicot. »

#### UNE AFFAIRE DE CONCURRENCE DÉLOYALE

Mercredi dernier est venue devant la chambre civile de la Cour d'appel d'Angers, une affaire fort intéressante de concurrence déloyale.

Voici les faits qui ont amené ce procès :

Un négociant du département de la Mayenne avait annoncé, dans l'un de ses prospectus, qu'il mettrait en vente une grande quantité de marchandises au nombre desquelles figuraient des coutils-lits pesant un demi-kilogramme le mètre au prix de 1 fr. 25 ; du mérinos double 20 croisures au prix de 2 fr. le mètre.

Les négociants en nouveautés de la ville où est établi le sieur X... firent acheter de ces marchandises par diverses personnes, et constatèrent qu'en réalité les coutils-lits, annoncés comme devant peser 500 grammes le mètre, n'en pesaient que 370 et que le mérinos n'avait que 16 croisures et non 20. A la suite de ces constatations, les négociants assignèrent en concurrence déloyale le sieur X... devant le tribunal de commerce de Mayenne qui condamna le négociant à 1,400 fr. de dommages-intérêts avec insertion du jugement dans divers journaux de la localité.

Appel fut interjeté.

Me Morin a plaidé pour l'appelant, Me Gain pour les intéressés.

La Cour a confirmé la décision des premiers juges.

Avis aux commerçants qui seraient tentés de suivre l'exemple du sieur X...

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 juillet 1892

Versements de 137 déposants (18 nouveaux), 41,060 fr. 72.

Remboursements, 38,498 fr. 76.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 3 juillet 1892.

Après un mouvement de hausse qui a porté notre 3 0/0 au-dessus du pair, il devait se produire un mouvement de réaction par suite des réalisations. Ce recul était nécessaire ; il servira à consolider l'avance acquise en juin.

Le 3 0/0 ancien reste à 98.62 ; le nouveau à 99.83, et le 4 1/2 à 106.

Les fonds et valeurs étrangères devaient profiter par la comparaison des revenus de l'abaissement des taux de capitalisation de nos rentes. Ceci explique la tenue de la Rente Italienne à 92.75. Les Méridionaux varient de 635 à 656. Le coupon de 23.50 à détacher demain complète les 36 livres du dividende pour 1891. L'Extérieure est offerte à 65 3/10.

Le Portugais s'inscrit à 24 1/4. Le Rouble suit les mouvements du marché de Berlin et le Nouveau Russe cote 78.50. L'Orient est à 66 4/5.

La Banque de France se relève à 4,203 regagnant largement son dividende de 75 fr. du premier semestre. On est convaincu d'après la discussion générale que la Chambre adoptera, sauf quelques légères modifications, le projet de la commission.

Le Crédit Foncier dont le coupon pour solde de 30 fr. se détache le 6 courant, varie de 1,133 à 1,140. Cette société prépare la conversion de ses emprunts 1860, 1875, 1881-1886 pour laquelle elle a obtenu les autorisations ministérielles.

La Société générale conserve son cours de 465 qui correspond à un placement un peu supérieur à 5 0/0 étant donnée la fixité de son revenu due à des bénéfices réguliers.

Le Crédit Lyonnais se maintient très ferme à 786 fr. Le bilan au 31 mai prouve que, malgré le ralentissement des transactions commerciales, les opérations de la société suivent une marche progressive qui assure le même divi-

dende que pour 1891.

Le Comptoir des Fonds Nationaux distribuera cette année un dividende de 60 fr. Cet établissement de crédit monopolise des affaires à capital modeste telles que les Chalets de Commodité, le Canal de Toulouse, les Jumelles de théâtre, etc. ; ces affaires, choisies avec discernement et étudiées avec soin, ont donné jusqu'ici les meilleurs résultats.

L'action des Cirages Français qui touchera le 5 juillet le solde de 15 fr. de son dividende de 27.50 pour 1891, est recherchée à 450 fr. Son revenu, qui varie de 25 à 30 fr., en fait un placement très avantageux.

L'action Morena a des demandes très actives à 122.50, motivées par les conclusions très favorables du rapport de l'ingénieur en chef des mines, M. Wickersheimer.

Depuis leur admission à l'annexe de la cote officielle, les actions des Chalets de Commodité sont demandées à 674.25. Ces titres se rapprochent insensiblement des cours des Chalets de Nécessité qui s'inscrivent à 1,500 fr.

Les Chemins Economiques valent 420.50.

Un pêcheur à un badaud planté derrière lui :

— Voyez-vous, il n'y a que dans la pêche à la ligne qu'existe la véritable égalité...

— Vous dites ?

— Ainsi nous sommes là quatorze qui, depuis une heure, n'avons pas pris un poisson !

#### MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an, 40 fr. — Départements, 42 fr.

Union postale, 43 fr.

#### Sommaire du 30 juin 1892

Le Monument de Le Sage (4 grav.), M. Victorien Maubry. — A propos d'un autographe de Théophraste Renaudot (4 grav.), M. A. Rousselet. — La Forêt qui chante (2 grav.), M. Charles Frémine. — Petite page d'histoire (suite), M. Charles Caovet. — La Marine française de guerre (4 grav.), M. Édouard Rollet. — Le Le Boulet d'or (suite), (2 grav.), M. Jules Mary. — Le Tambour de village (4 grav.), M. E. R. — Le Retour du lieutenant Mizon. — La Coiffure pittoresque (6 grav.), M. Mab-Yann. — Les Tramps. — Le Clos-Yougeot (2 grav.). — Les Académies de femmes (suite et fin), (3 grav.), M. J. Le Pastec.

#### LITS MILITAIRES

Emission le Jeudi 7 juillet

de 36,229 Obligations de 600 fr. 4 0/0

DESTINÉES A LA CONVERSION OU AU REMBOURSEMENT DES 36,229 OBLIGATIONS 6 0/0 ACTUELLEMENT EN CIRCULATION

Intérêts annuels : 24 fr. payables par moitié semestriellement

PRIX D'ÉMISSION: 590 FRANCS

Payables { En souscrivant : 100 fr. } 590 fr.

comme suit { A la répartition : 490 fr. }

Tout porteur d'obligations anciennes 6 0/0 souscrivant aux nouvelles obligations recevra une soulte de 11 fr. 25 par titre. La nouvelle obligation ressort à 578 fr. 75, coupon à détacher en novembre. Soit un placement de 4.15 0/0.

On souscrit :

Au Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire ; dans ses bureaux de quartier, et chez tous ses Correspondants en France et à l'Étranger.

#### Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

#### ÉPICERIE CENTRALE

23 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des

Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 4.50 le litre

Montpellier 45 — ... 4.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 40 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrrière.

Par acte passé devant M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré en présence de témoins, contenant échange entre la commune des Verchers et M. Jean Meunier, propriétaire, et dame Marie Solbré, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble au village de Beauvais, commune des Verchers, et M. Louis Solbré, propriétaire cultivateur aux Verchers, veuf de dame Louise Brochain, les époux Meunier-Solbré et le sieur Solbré ont donné en contre échange, à la commune des Verchers, deux petites parcelles de terrain, situées au bourg de la commune des Verchers, avec une écurie dans l'une et un petit hangar dans l'autre, dont les matériaux sont réservés par les échangeants, contenant ensemble trente-six centiares, ledit échange fait à la charge par la commune des Verchers de payer aux époux Meunier-Solbré et au sieur Solbré, une somme de seize cents francs que la commune des Verchers s'est obligé de leur payer le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, aux intérêts de 5 0/0 l'an, à partir du premier mars mil huit cent quatre-vingt-douze, ce qui a été accepté pour ladite commune des Verchers, par M. Pierre Casbron, propriétaire, demeurant à Taizon, commune de Bagneux (Deux-Sèvres), au nom et comme maire de la commune des Verchers, spécialement autorisé à cet effet en vertu d'un arrêté préfectoral du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, et d'une délibération du conseil municipal de la commune des Verchers, en date du vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, approuvée par M. le Préfet de Maine-et-Loire, le trente-un du même mois.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-douze, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1<sup>o</sup> à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ; 2<sup>o</sup> à madame Louise Achard de la Haye, épouse de M. Raoul de la Haye, propriétaire, demeurant ensemble à la Tremblaye, commune de Meigné, suivant exploit de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Avec déclaration que ladite notification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faite par eux de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature.

Et spécialement à M. le Procureur de la République que les précédents propriétaires de l'immeuble dont s'agit sont : propre de madame Meunier, pour la nue-propriété et de M. Solbré-Brochain, pour l'usufruit ; indivision d'entre M. Solbré-Brochain, madame Meunier-Solbré et mademoiselle Solbré ; communauté Solbré-Brochain, Raoul de la Haye et Louise Achard de la Haye, son épouse.

Et en outre que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus de la commune des Verchers, elle fera publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires conformément aux avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour insertion,

ANDRÉ POPIN.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

## VENTE

Sur saisie immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN SIX LOTS

## D'UNE MAISON

Et Dépendances

ET DIVERS

## Morceaux de Terre

Et Vigne

Situés commune de Brossay.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 30 JUILLET 1892, à midi, au Palais de Justice de Saumur, à l'audience des criées.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'une obligation passée devant M<sup>e</sup> Audouin, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-douze, enregistrée, et par suite de la saisie immobilière pratiquée par M. Boutin, sur Madame veuve Dezieux et autres, suivant procès-verbal de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Jacques Boutin, cultivateur, demeurant à la Lande, commune de Nueil-sous-Passavant,

Ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Madame Catherine Violle, veuve du sieur Antoine Dezieux, cultivateur, demeurant à Brossay ;

2<sup>o</sup> Madame Antoine Dezieux, épouse du sieur Séraphin Chapelet, carrier, et celui-ci pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure, demeurant ensemble à Brossay ;

3<sup>o</sup> M. François Dezieux, chiffonnier, demeurant à Douces, pris en sa qualité de tuteur datif des mineurs Marie, Louis et Eugénie Carré, issus du mariage de la dame Marguerite Dezieux, avec le sieur Louis Carré, leurs père et mère décédés, parties saisies ;

4<sup>o</sup> M. Louis Bordier, entrepreneur à Brossay, subrogé-tuteur des mineurs Carré ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

### PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte d'obligation passé devant M<sup>e</sup> Audouin, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-douze, enregistré, le sieur Boutin a fait procéder sur la veuve Dezieux et autres, après commandement préalable, et par le ministère de M<sup>e</sup> Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, aussi enregistré, à la saisie réelle des immeubles affectés à la garantie de sa créance.

Ce procès-verbal a été dénoncé conformément à la loi, par exploit du même huissier, en date du neuf mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 48, numéros 27 et 28.

Les lectures et publications du cahier des charges, ont eu lieu conformément à la loi et la vente fixée au samedi trente juillet.

### DÉSIGNATION

#### Commune de Brossay

Premier lot.

1<sup>o</sup> Une maison, située au bourg de Brossay, composée de deux chambres basses, petit grenier au-dessus, écurie, toits et cave, un hangar, grenier, cour, issues devant la maison, une autre grande cour, avec un petit hangar, le tout en un seul tenant, contenant en superficie environ huit ares et joignant au levant Madame Poitevin, au nord M. Falloux, au couchant le morceau de vigne ci-après et au midi M. Forest ;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, en vigne rouge, contenant environ vingt-six ares cinquante centiares, situés au même lieu, joignant au nord M. Falloux, au couchant Gaultier-Basile, au levant l'article ci-dessus, au midi Charles Falloux et autres.

Mise à prix, six cents francs, ci... 600

Deuxième Lot.

Un morceau de terre en friche, aux Senelières, contenant environ onze ares quarante centiares, joignant au levant Baptiste Clénot, au midi la grande route de Montreuil.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Troisième Lot.

Un morceau de vigne blanche, à la Taillee, contenant treize ares, joignant au nord la grande route de Montreuil, au midi la grande route de Brossay, au couchant Tessier et d'autre bout Bordier.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci... 75

Quatrième Lot.

Un morceau de terre en guéret, au canton de Deloy, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant au levant Basile et au couchant Cateau. Dans ce morceau existent trois cerisiers.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Cinquième Lot.

Un morceau de terre en friche, aux Zièbres, contenant environ trente-neuf ares, joignant au nord Basile Gabriel, au midi le chemin de Brossay et au levant M. Falloux.

Mise à prix, cent francs, ci... 100

Sixième et dernier Lot.

Un morceau de terre en guéret, aux Minières, contenant environ vingt-neuf ares, joignant au nord un chemin, au midi Retiveau, au levant Charles Falloux et au couchant Masse.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Total des mises à prix, mille cinq francs, ci... 1.005

Nota. — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication et que, faute par eux de ce faire, les immeubles sus-désignés rentreront aux mains de l'acquéreur francs et quittes de toutes charges de cette nature.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal de Saumur.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :

## MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M<sup>me</sup> TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

## A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

## BAINS DE MER

### Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr.

par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

## A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

## UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

## A LOUER

### L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>me</sup> FERBU, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 12.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

## Appartement au 1<sup>er</sup> étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite.

(426)

## A VENDRE

Grande quantité de Moellons ; Quantité de Javelles de sarments de vignes ;

Un beau et bon petit âne, à quipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADREAU, à Saint-Hilaire-Saint-Floreal.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

## LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT FILS

### Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.  
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 3 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Sucre cassé pour confitures..... le kilog. 1.00

— cristallisé..... — 1.00

— scié..... — 1.15

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,